




PROBLEMATIQUES AGRICOLES

EN HAUTE VIENNE

PROPOSITION DE LA CR 87

Audience avec Monsieur Le Préfet - 17 juillet 2015





Le Préfet de la Haute-Vienne a accordé 1h30 de son temps pour débattre des problématiques agricoles du département en invitant les principaux responsables professionnels. Cette réunion a porté selon les vœux du Préfet sur :

- l'avancement des déclaration PAC,
- les conjonctures des filières porcines et bovin viande,
- la sécheresse.

La CR 87 a également interpellé le Préfet sur d'autres problématiques importantes telles que :

- - le sanitaire bovin,
- - la conjoncture de la filière laitière.

Déroulement de la campagne PAC 2015

Au delà des retards lors de la mise en ligne du module de déclaration des surfaces sur le site TéléPac et les difficultés rencontrées par les agriculteurs notamment sur les SIE, la CR87 souhaite revenir sur le dispositif d'apport de trésorerie remboursable remplaçant les habituelles avances PAC.

Le Ministère prétend ne pas pouvoir maintenir le versement de l'acompte car la Commission exige que la phase de contrôles soit terminée avant le paiement des primes.

Les agriculteurs ne sont pourtant pas responsables des errements du Ministère, ayant nécessité le report de la date limite de déclaration au 15 juin. C'est pourtant bien eux qui sont pris en otage une fois de plus.

Ce dispositif, voulu simple par le Ministère de l'Agriculture, constitue en réalité une petite usine à gaz. Juridiquement, il n'est pas possible d'obtenir une aide sans l'avoir demandée. A partir de mi-juillet, un formulaire de demande d'aide a donc été envoyé, a minima par message électronique (pour les télédéclarants). Il devra être renvoyé avant le 20 août à la DDT, c'est-à-dire en pleine période intensive de travaux agricoles. Nul doute que cette information échappera à un grand nombre d'agriculteurs !

C'est aussi la période de vacances pour tous ceux qui seraient susceptibles de nous aider à le remplir : comptables, services fiscaux, MSA, collectivités territoriales,... Et pourtant, l'UE ayant accepté d'agréer le dispositif que s'il est soumis au plafonds des aides de minimis, cette demande est particulièrement complexe.

Pour éviter que beaucoup d'agriculteurs ne bénéficie de cette avance de trésorerie, la CR87 demande à la DDT d'envoyer les formulaires de demande par courrier postal.

Conjoncture des filières porcines et bovins viande

Sans revenu, pas d'investissement

Le secteur de l'élevage est la première cible du gouvernement et de l'Union Européenne qui imposent en permanence de nouvelles mises aux normes n'apportant aucun gain de productivité. Les productions bovines et porcines nécessitent de ce fait, de très lourds investissements qu'aucun producteur, récemment installé ou non, ne peut supporter.

Les éleveurs de la CR87 témoignent de la fragilité économique de leur exploitation. Outre le fait qu'ils ne parviennent pas à dégager un revenu décent, les conséquences pour les deux filières sont catastrophiques. Par la réduction de notre potentiel de production, les filières se retrouvent sur-dimensionnées, ce qui met en péril de nombreux emplois.

Résoudre les problèmes structurels

Le Ministre de l'Agriculture s'est contenté d'effet d'annonce à travers le FAC, sans s'occuper des problèmes structurels des filières. Il a simplement demandé l'indulgence de l'aval de la filière bovine pour faire remonter les prix. Après 4 semaines de ce dispositif, l'augmentation des prix à la production est loin d'être satisfaisante. Même si la CR87 veut laisser toute sa chance à l'accord entre abatteurs, transformateurs et distributeurs, elle demande aux pouvoirs publics d'aller plus loin en rénovant totalement la filière.

Le Fond d'Allègement des Charges FAC très insuffisant !

Une nouvelle fois, le dispositif FAC entre dans le cadre des aides de minimis, ce qui va exclure de facto certains producteurs. Les conditions d'accès sont incompréhensibles en faisant appel à des moyennes olympiques sur les 5 derniers exercices comptables par exemple. Pour bénéficier de ce fonds, il faut que l'EBE de l'exploitation se soit dégradé au cours du dernier exercice comptable. Ainsi, les éleveurs dans le rouge depuis des années, qui sont donc les plus fragiles, n'auront pas accès à ce FAC.

Enfin, ce fonds prend en charge les intérêts des dettes à moyen et long termes uniquement, ce qui est loin d'être suffisant.

La CR87 demande que soit inclut dans ce dispositif les intérêts des emprunts à court terme et que l'Etat prenne en charge le report des annuités des prêts de 2015 et 2016. Les agriculteurs, et en particulier les nouveaux installés, doivent être exonérés de la TFNB.

Tant qu'il n'y aura pas un office européen avec des déclinaisons nationales et régionales, composé de trois collèges (production, transformation, commercialisation) pour déterminer les prix à la production, les éleveurs seront toujours à la merci de l'aval de la filière. Il est impératif de pouvoir statuer sur la régulation et les prix de nos produits.

Mesures adoptées face à l'épisode de sécheresse de juillet 2015

Comme dans beaucoup d'autres départements, la sécheresse devient de plus en plus inquiétante en Haute-Vienne et va pénaliser fortement les producteurs.

Aller plus loin sur les mesures d'urgence

Les mesures d'urgence ont déjà été activées face à la crise des prix, mais le ministère doit aller plus loin.

La CR87 demande l'extension à toutes les productions animales des mesures déjà activées et pour les agriculteurs les plus en difficulté, le **report des annuités d'emprunts en fin de tableau de remboursement, une transformation sans frais des prêts courts-termes en moyens-termes, ainsi qu'une prise en charge des cotisations dues à la MSA.**

Pour atténuer les surcoûts d'alimentation du troupeau, il convient **d'apporter une aide aux frais de transport de fourrage** et, comme le réclame sans cesse la CR87, **d'autoriser enfin les éleveurs à acheter directement leurs céréales aux producteurs.**

Il est indispensable et urgent de dégager ainsi un peu de trésorerie pour les agriculteurs, en particulier pour l'alimentation des troupeaux.

Cet ensemble de mesures est aujourd'hui indispensable pour sauver les éleveurs dont la situation est devenue catastrophique suite à l'accumulation d'erreurs au sein de l'UE, la PAC notamment mais aussi le dumping intra-européen dont les Français sont les principales victimes.

Le bon sens doit prévaloir face au besoin de nourrir les troupeaux

Le regain d'herbe suite à la coupe de foin est très limité et la récolte de maïs fourrager est compromise. Utiliser les jachères, comptabilisée en SIE, comme promu par le ministre impliquera de les requalifier en prairies et de réduire le taux de SIE d'autant.

Pour ce qui est des couverts végétaux, doivent-ils être semés (avec de l'énergie et de l'argent dépensés) alors qu'ils ne lèveront sans doute pas ? Cela illustre le casse-tête posé aux agriculteurs par le taux de SIE, sur lequel personne n'a de visibilité !

Les demandes de la CR87 de s'en tenir cette année à des contrôles pédagogiques prennent encore plus de sens avec les conditions météorologiques actuelles. En effet, une lecture au pied de la lettre réglementaire risque d'enfoncer encore plus les agriculteurs dans une crise dont la PAC actuelle ne leur permettra pas de sortir.

L'irrigation est la seule bonne assurance contre la sécheresse

Il faut sortir des raisonnements simplistes et lancer un plan irrigation ambitieux dans notre département, plutôt que de semer toujours plus d'embûches sur le chemin des agriculteurs. Faire face aux conditions du milieu (sol et climat) fait pleinement partie du métier d'agriculteur. L'irrigation est une stratégie efficace à mettre en place face à la sécheresse pour préserver la productivité des cultures (fourragères et de vente).

La Haute-Vienne est situé en tête de bassin versant, il est donc impératif d'augmenter nos prélèvements afin de pouvoir irriguer les cultures et abreuver les cheptels. La Chambre d'Agriculture doit être le moteur d'un véritable plan de gestion de l'eau dans notre département.

Anticiper les risques sanitaires liés à la tuberculose

Un Comportement Inhumain

Le département de la Haute-Vienne est une nouvelle fois touché par la tuberculose bovine, ce qui n'a rien de surprenant étant donné la situation sanitaire des départements limitrophes.

Compte tenu du traitement totalement inhumain imposé à l'éleveur, la CR87 estime que les Organismes à Vocation Sanitaires et les administrations concernées ne sont pas suffisamment préparés à gérer ce type de dossiers. Les représentants de notre syndicat qui ont assisté à la réunion du 1^{er} juillet à Ladignac-Le-Long, initiée par l'éleveur, ont été tout simplement scandalisés par l'attitude des représentants de ces structures à l'encontre de l'éleveur. Il est intolérable que l'éleveur soit pointé du doigt et mis sur le banc des accusés.

Mettre en place un accompagnement de l'éleveur

Lorsqu'un élevage entre en protocole de suspicion, il est primordial qu'il soit correctement accompagné tant sur les plans sanitaires et économiques que psychologique car il n'est en aucun cas responsable de ce qui lui arrive et il n'a commis aucune faute. Bien souvent, cette maladie n'est pas imputable à des mauvaises pratiques d'élevage. Les causes en sont multiples et très rarement du fait de l'éleveur.

Afin d'améliorer l'« acceptabilité » de la maladie et des procédures, notion importante rappelée par M Dehaumont lors de la réunion inter-régionale du 25 juin, la CR87 demande la mise en place de différentes mesures dont certaines dépendent directement ou indirectement de vos prérogatives :

- **Mise à disposition de l'éleveur d'une information claire, complète et détaillée sur les protocoles,**
- **Mise en place d'un soutien psychologique par la MSA tout au long de la procédure,**
- **Prise en charge des coûts sanitaires pendant les phases d'assainissement et de repeuplement,**
- **Signature d'une charte de bon comportement entre les organismes sanitaires,**
- **Formation des agents en contact avec l'éleveur,**
- **Aide à la contention et mise à disposition de personnel pour la réalisation des tests de dépistage.**

De plus, la CR87 demande que l'annonce de la suspicion soit réalisée par une cellule spécifique d'un petit nombre de personnes pour obtenir une meilleure acceptabilité et des relations humaines avec l'éleveur. Elle pourra se composer par exemple de:

- un agent de la DDCSPP
- le président et le directeur de la CDAAS
- un représentant de la profession agricole (la CR87 se tient pour cela à la disposition du préfet)
- un psychologue de la MSA

Conjoncture laitière

La croissance des volumes de lait produits dans le reste de l'Europe se fait surtout pour l'export vers les pays tiers (en grande partie l'Asie). L'important solde européen en produits laitiers (8,5 mrds € en 2013), généralement vu comme un atout, est aussi un danger du fait de la forte sensibilité de ses prix aux variations du marché mondial.

Cette orientation vers l'export est-elle « tenable » dans le temps ? **La question objective est donc « est-il judicieux d'exporter toujours plus même si cela doit se faire en bradant nos produits ? »**

Les producteurs de lait sont depuis longtemps en position minoritaire face aux laiteries. Le manque d'organisation et l'inefficacité des structures actuelles de représentation des éleveurs, ne permet pas de faire valoir nos coûts de production dans la fixation du prix du lait. L'avenir de la filière laitière dépendra en grande partie de la capacité de l'aval à valoriser des produits de qualité et à répercuter la marge vers la production.

De plus en plus d'études montrent des coûts de revient autour des 450 € / 1 000 litres. Avec un prix du lait de 300 € / 1000 litres, il manquera sur un an 50 000 € de fonctionnement pour une exploitation moyenne produisant 350 000 litres ! Un producteur de lait est un entrepreneur qui mérite comme les autres un salaire et des conditions de vie décentes !

Les accords des industriels avec la distribution sont basés sur un soi-disant prix payé aux producteurs à 340 € / 1000 litres ; que valent ces accords et que cachent-ils ?

Les contrats proposés par les laiteries sont désavantageux pour les éleveurs. Il faut s'engager à produire une quantité de lait estimée par avance. Des pénalités sont fixées à la charge du producteur qui dépasse ou sous-produit l'estimation qui aura été faite, ce qui arrive systématiquement puisque la production du lait n'est pas faite par des machines, mais par des animaux. Il est inacceptable d'être ainsi contraint à produire, et ce sans garantie de prix minimum, mais sous la menace permanente de pénalités.

Les pouvoirs publics doivent accompagner les éleveurs pour reprendre la main sur la commercialisation de leur production à travers une régulation du marché.

Le « Programme de Responsabilisation des Marchés » présenté conjointement avec l'EMB (European Milk Board) (voir annexe) détaille la mise en oeuvre concrète de nos propositions. En fonction d'un indice prédéfini, l'entrée en situation de crise peut être définie et des consignes sur l'orientation de la production peuvent être données. Le principe de « Bonus-Malus » permet ensuite à chacun de prendre ses décisions.

Contact

J KNIES, *président de la CR87*

06 74 32 66 00

J NORMAND, *éleveuse laitière*

06 87 46 47 74

B VENTEAU, *éleveur bovin viande*

06 07 37 73 85

B DENIS, *animateur*

07 86 01 67 78